

École Maternelle de Chancelade

Procès verbal du Deuxième Conseil d'école du 21 mars 2019

Année scolaire 2018-2019

Ouverture de la séance à 18h.

Présents : - **Enseignants :** Mme Bénédicte LE CORRE (classe de Petite Section et directrice), Mme Isabelle CHATEAUREYNAUD (classe de Moyenne Section), Mme Christel LAVIGNE (classe de Moyenne Section/Grande Section), M. Gonzague DELADERRIERE (classe de Grande Section) et Mme Sylviane GREGIS (enseignante remplaçante rattachée à l'école maternelle et actuellement en remplacement en classe de Petite Section/Moyenne Section).

- **Représentants de la municipalité :** M. Augustin CASOURANCQ (Adjoint aux Affaires Scolaires et à la Vie associative et Citoyenne) et Mme Sandrine SALINIER (conseillère municipale)

- **Représentante du service jeunesse de la commune :** M. Mickaël BARRY (directeur ALSH) et Mme Nelly LOPES (coordinatrice TAP)

- **Délégués des parents d'élèves :** Mme Laurence PUILLE, Mme Elodie VIRGO, Mme Aurore GARNAUD, Mme Charlotte COCHIN et Mme Marie REMOUÉ

Excusés :

- Mme Nancy BROTHERSON, Inspectrice de l'Éducation Nationale
- M. TESTUT, Maire de la commune
- Mme FONDEUR, Déléguée départementale de l'Éducation Nationale
- Mme Hélène DELADERRIERE, complément de service en classe de Petite Section
- Mme Estelle BACOFIN, enseignante en classe de Petite Section/Moyenne Section
- M. FOURNIER, psychologue scolaire

Secrétaire de séance : Mme Christel LAVIGNE

I. Le fonctionnement de l'école :

1) Les effectifs de l'école

119 enfants sont inscrits à l'école maternelle actuellement. Nous en aurons 120 le 1^{er} avril avec une nouvelle inscription en MS qui ira dans la classe de Mme Chateaufeynaud.

Nous avons commencé l'année avec 114 élèves.

- classe de PS de Mme Le Corre et Mme Deladerrière : 25 enfants inscrits avec 1 nouvel élève depuis la rentrée début mars

- classe de PS/MS de Mme Gregis, remplaçante de Mme Bacofin : 25 enfants inscrits (18 PS et 7 MS) avec 1 nouvel élève de PS depuis la rentrée début mars

- classe de MS de Mme Chateaufeynaud : 23 enfants inscrits + 1 enfant qui arrivera le 1^{er} avril

- classe de MS/GS de Mme Lavigne : 22 enfants inscrits (5 MS et 17 GS)

- classe de GS de M. Deladerrière : 24 enfants inscrits

Les effectifs par niveau sont :

PS : 43 MS : 35 (+1 en avril) GS : 41

41 élèves partiront donc en CP à la rentrée en septembre.

Cette année, nous avons accueilli 13 enfants du voyage : 3 en septembre pour la foire expo, 2 résidant à Chancelade de novembre à février et 8 pendant 15 jours en décembre durant la fête foraine de Périgueux.

2) État du budget

- **Mairie :**

Cette année, le budget alloué est de 40 €/élève pour les fournitures scolaires ; 30 €/enfant pour le transport lors de sorties et 1133 € pour les activités culturelles et sportives de l'école. S'ajoutent à cela les 825 € pour les activités musicales en lien avec le festival de jazz et le règlement de l'assurance de l'école de 47 €.

- **Coopérative scolaire :**

- Actuellement, la participation financière demandée aux familles en début d'année couvre toutes les sorties supplémentaires et l'achat de fournitures. Comme il a été dit lors du premier conseil d'école, aucune autre participation ne sera demandé au cours de l'année scolaire.

- Bilan de la vente de photos scolaires : le montant de la recette est de 2732,10 € pour un coût de 1849,93 €. La vente de photos scolaires a donc rapporté 882,17 € de bénéfice pour l'école.

- Nous allons également recevoir un chèque de l'APE qui va nous permettre d'acheter 2 tablettes pour les classes de PS et de MS, ainsi qu'un appareil photo pour la classe de MS/GS (= > cf II 3 partie pédagogie).

➤ *Les enseignants remercient vivement l'APE pour ce chèque.*

3) La sécurité à l'école

- les exercices d'évacuation incendie :

Deux exercices pratiques d'évacuation au minimum doivent obligatoirement être mis en place au cours de l'année scolaire.

Le deuxième s'est déroulé le lundi 11 février. Pour ce deuxième exercice, le personnel de l'école était averti du jour mais pas de l'heure et les élèves ne l'étaient pas.

L'école a été évacuée en 2 min 20 sec après appel. Les élèves sont tous sortis dans le calme.

- *Mme Le Corre demande à la mairie si les tests des différentes alarmes ont été faits.*
- *M. Casaurancq précise que la vérification des alarmes est en cours.*
- *M. Casaurancq explique également que les dépenses sont prévues pour la mise aux normes et la fermeture de l'école de l'intérieure pour le PPMS. C'est plus de 1000 € qui sont prévus pour ces différents ajustements.*
- *Mme Le Corre annonce que pour le prochain exercice, personne ne sera prévenu.*

- le PPMS :

- Le PPMS face aux risques majeurs : L'exercice d'évacuation PPMS s'est déroulé en conditions réelles le lundi 19 novembre. L'école a été évacuée suite à une odeur suspecte. 2 classes partaient au cinéma et les 3 autres classes ont été mises à l'abri dans le centre socio-culturel à côté de l'école pendant toute la durée de l'intervention des pompiers et des agents GRDF. L'évacuation et la mise à l'abri ont duré 4 minutes 30. Les élèves sont sortis très calmement et aucun stress n'a été ressenti.

Après vérifications, il s'est avéré que l'odeur suspecte venait des égouts et qu'il n'y avait aucun danger. Les élèves et les enseignants ont donc pu regagner leur classe tranquillement et en toute sécurité.

- *M. Casaurancq ajoute que cet exercice a également permis de vérifier l'organisation au niveau de la mairie.*
- *M. Casaurancq soulève également un point à réfléchir : pendant les travaux du centre socio-culturel, quel lieu de repli envisager ?*
- *Finalement, le lieu choisi est la bibliothèque.*

- Le PPMS Attentat-Intrusion : L'équipe mobile de sécurité du rectorat (EMS) est venue le vendredi 30 novembre faire une intervention dans chaque classe pour expliquer sous forme de jeu « du chat et de la souris » comment se cacher dans les classes.

Un exercice en présence du référent gendarmerie a ensuite été réalisé dans l'après-midi à 15h et tout s'est très bien passé. Les enfants ont tous respecté les consignes de sécurité dans le calme et le silence et tout s'est déroulé sans stress ni angoisse. Ils ont été très réactifs et discrets. M. Casaurancq était également présent.

- L'EMS a envoyé un rapport et nous avons fait le point avec M. Casaurancq sur les différents travaux à entreprendre qui doivent maintenant être budgétisés.

- *M. Casaurancq annonce que tout est en cours (le budget et la mise en œuvre progressive).*

- le plan d'action du DUER :

C'est un inventaire des risques identifiés dans chaque unité de travail de l'établissement. Il doit être mis à jour obligatoirement tous les ans ou lors de modifications importantes. Il est essentiel de formaliser l'évaluation des risques afin de mettre en place un plan annuel de prévention dans le but de réduire ou supprimer les risques concernant la santé et la sécurité. Il est maintenant informatisé.

- *Mme Le Corre précise qu'il n'y a pas de fiche DUER et qu'à l'école, dès qu'il y a une situation ou un risque éventuel, la mairie réagit immédiatement avec le service technique.*
- *Mme Le Corre en profite pour remercier tous les agents du service technique pour leur efficacité.*

- le point sur le RSST :

Le registre santé et sécurité au travail (RSST) est mis à la disposition de tous les personnels et usagers de l'établissement.

Il peut être consigné toutes les remarques et les suggestions relatives aux problèmes de santé et de sécurité au travail. L'assistant de prévention de l'établissement ou de la circonscription veillera à son accessibilité, sa mise à jour et proposera des solutions au problème posé.

Pas de nouvelle fiche à traiter.

- *Mme Le Corre rappelle que lors du premier conseil d'école, il avait été demandé à la mairie les fiches de sécurité des produits utilisés pour nettoyer l'école et précise que ces fiches lui ont bien été données et qu'elles figurent maintenant dans le registre des fiches de données de sécurité. Comme l'avait précisé M. Bourgoïn, tous les produits sont homologués, ont un éco label et sont autorisés.*

4) Mairie

- **TAP** : de 15h45 à 16h30.

- *M. Mickaël BARRY, le nouveau directeur du centre de loisirs, se présente et explique qu'il vient juste d'arriver et qu'il laisse donc la parole à sa collègue.*
- *C'est ensuite Mme Nelly LOPES, la coordinatrice des TAP, qui prend la parole. L'équipe est composée de 3 ATSEMS, 2 animatrices (pour les classes de MS de Mme Chateaufort et de GS de M. Deladerrière) et 1 coordinatrice.*
2 activités ont lieu à l'extérieur (en fonction de la météo) et 2 à l'intérieur. Les activités proposées sont variées : conte, théâtre, jeux ...
Cependant, un problème d'effectifs sur les TAP est soulevé par Mme Lopes. Il y a le lundi : 72 enfants, le mardi : 81 enfants, le jeudi : 74 enfants et le vendredi : 78 enfants. Il y a donc un problème de sureffectif puisqu'il faut 1 adulte pour 14 enfants. Le mardi, le jeudi et le vendredi, il y a 1 personne supplémentaire.
- *M. Casaurancq explique que la mairie réfléchit à une solution mais qu'il est très difficile de recruter quelqu'un pour 1h de travail.*
- *Mme Lopes explique également que les ATSEMS sont en train de préparer un spectacle qui aura lieu fin juin (la date définitive n'est pas encore déterminée). Chaque groupe répète avec les enfants et les adultes préparent au mieux ce spectacle. Mme Lopes ajoute qu'il y a beaucoup de travail personnel, que cela leur prend beaucoup de temps et qu'elle sont obligées d'amener du travail à leur domicile.*
- *Mme Le Corre témoigne qu'en effet, les ATSEMS s'impliquent énormément dans ce projet et qu'en effet, elles préparent les costumes des enfants et elles emmènent régulièrement du travail à la maison. Mme Le Corre souhaitait souligner l'importance de leur implication pour les enfants et la qualité de leur travail.*
- *Les parents d'élèves les en remercient.*
- *Une maman demande la parole pour savoir si les 4 jours et demi sont remis en question pour la rentrée prochaine.*
- *M. Casaurancq explique que non tant que la loi ne change pas.*
- *Mme Le Corre ajoute que cela n'est pas à l'ordre du jour et que nous en avons parlé lors du dernier COPIL avec la mairie.*

- **La restauration scolaire** : la quasi totalité des élèves mangent à la cantine. Ils sont répartis en 2 services : PS, PS/MS et MS au premier service de 11h30 à 12h30 et MS/GS et GS au deuxième service de 12h30 à 13h30.

- *Mme Le Corre expose une question de Mme Lavigne qui souhaiterait savoir s'il est possible que ses 4 élèves de MS mangent au premier service à la cantine. En effet, les MS de la classe de MS/GS ne sont que 4 à manger à la cantine.*
- *Mme Lavigne explique que pour ces 4 élèves, le deuxième service est tard et qu'un autre problème se pose lorsqu'ils vont à la sieste à 13h30, les autres MS sont déjà couchés depuis 1 heure et du coup, ils ne dorment pas.*
- *M. Casaurancq répond qu'il va transmettre la demande oralement à la DRH à la mairie et qu'en complément, il faut un courrier fait par la directrice pour officialiser la demande.*
- *Mme Le Corre et les enseignants de GS remercient ensuite la municipalité qui a fourni pour chaque séance de piscine un petit gâteau pour chaque élève, comme cela avait été demandé lors du premier conseil d'école.*

5) Information sur les dates des inscriptions/admissions

- Les inscriptions des futurs PS commenceront à la mairie à la fin du mois d'avril.

- Les admissions à l'école se feront les lundis 20 et 27 mai pour les futurs élèves de PS. Des dates supplémentaires pourront être proposées en cas de besoin.

La mairie fera passer une information dans le bulletin municipal, ainsi que sur le site de la mairie.

- Une maman demande les dates d'inscriptions pour les futurs élèves de CP à l'école élémentaire.

- Les admissions à l'école élémentaire auront lieu le lundi 24 juin de 9h à 16h30 et le mardi 25 juin de 9h à 15h30 sur rendez-vous. Une visite des locaux sera prévue par groupe de 6 à 8 familles.

- Une visite de l'école élémentaire est également prévue pour les classes de GS en dernière période.

6) Les travaux

Différents travaux ont été effectués depuis le précédent conseil d'école :

- changements des stores dans les classes de MS et MS/GS,
- installation de fils à linge dans les classes de PS et MS/GS,
- installation d'étagères dans la classe de PS,
- fixation d'étagères sur la mezzanine de la classe de MS/GS,
- changements d'ampoules et de néons
- réparations des toilettes dans la classe de GS et dans celles de la cantine,
- installation d'un film Velleda sur les vitres intérieures dans la classe de PS pour le PPMS.
- ainsi que quelques petites réparations.

- L'équipe pédagogique remercie la municipalité et l'équipe technique pour ces travaux.
- Une maman d'élève demande à M. Casaurancq où en sont les travaux du centre socio-culturel qui doit gêner pour le stationnement quand les machines vont arriver.
- M. Casaurancq répond que les travaux ont commencé, mais pour le moment, tout se passe à l'intérieur car il y a un gros travail à faire, donc pour le moment, aucune gêne n'est occasionnée pour le stationnement.

II. La pédagogie :

1) La scolarisation des élèves en situation de handicap

- Explicitation : Depuis la loi de 2005, la scolarisation des enfants en situation de handicap a très fortement progressé. Cette loi pose le principe du droit à la scolarité pour tout jeune en situation de handicap, et ce dans l'établissement scolaire le plus proche de son domicile.

Le droit à l'éducation pour tous les enfants, quel que soit leur handicap, est un droit fondamental. Chaque école a vocation à accueillir tous les enfants, quels que soient leurs besoins.

Un enseignant référent est présent comme point d'appui dans le partenariat entre l'école, la famille et les différents intervenants. Il est compétent pour assurer le suivi du projet des élèves scolarisés. Il réunit les équipes de suivi de la scolarisation (ESS) pour chacun des élèves dont il est le référent et assure un lien permanent avec l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH.

- Les modalités des PPS : Pour favoriser la scolarisation et répondre aux besoins éducatifs particuliers des élèves en situation de handicap, tout est mis en œuvre pour construire un projet personnalisé de scolarisation (PPS) aussi opérationnel que possible dès lors que la famille a saisi la maison départementale des personnes handicapées (MDPH), lieu unique destiné à faciliter les démarches des personnes en situation de handicap.

Le PPS est l'outil de pilotage du parcours de scolarisation, il assure la cohérence d'ensemble du parcours scolaire de l'élève en situation de handicap. Il organise et définit les modalités de déroulement de la scolarité coordonnées avec les mesures permettant l'accompagnement de celle-ci ainsi que les actions pédagogiques, éducatives, sociales, médicales et paramédicales répondant aux besoins de l'élève.

- Actuellement, nous n'avons pas d'élève en situation de handicap mais un dossier est en train d'être construit pour un élève. Les parents ont fait une demande à la MDPH. Nous avons fait une Équipe Éducative et une demande d'AESH (accompagnant des élèves en situation de handicap) a été faite pour aider cet enfant pendant les heures où il est accueilli à l'école.

Cet élève n'a pas de problème moteur donc il n'y a pas d'aménagement ou de travaux particuliers à prévoir pour la mairie.

Une famille a également pris contact pour la rentrée de septembre pour inscrire son enfant en situation de handicap. Il sera en PS. Une pré-ESS est prévu au mois d'avril afin d'organiser au mieux l'accueil de cet enfant à la rentrée prochaine. La famille a précisé que cet enfant est déjà reconnu à la MDPH et qu'il a besoin d'une AESH pour être accueilli à l'école. Une demande sera donc faite lors cette réunion.

- *Mme Le Corre ajoute que la référente pour notre école est Mme Theil qui est une personne très compétente. Son bureau est situé au lycée St Joseph à Périgueux.*

2) L'organisation des aides spécialisées

- Les APC : (Activités Pédagogiques Complémentaires)

- Elles sont organisées en fonction des besoins des élèves et des projets de classe par leur enseignant respectif et sont dispensées sur la pause méridienne de 11H30 à 12H00 le lundi, le mardi et le jeudi.

Chaque enseignant des classes de PS/MS, MS, MS/GS et GS prend un petit groupe d'enfants de sa classe et Mme Deladerrière prend un autre groupe de GS le lundi.

L'organisation tient compte de l'âge des élèves concernés.

- Le nombre d'élèves pour les différentes classes évolue entre 2 et 6 élèves maximum.

- Le RASED :

Le psychologue scolaire M. Philippe Fournier est venu observer plusieurs élèves en classe et a rencontré les parents des élèves concernés.

Il reviendra pour d'autres élèves d'ici la fin de l'année.

3) Projet numérique

- Pour compléter les TBI déjà présents dans les classes, les enseignants ont demandé à l'APE s'il était possible de financer l'achat d'un appareil photo numérique ainsi que l'achat de 2 tablettes pour les 2 classes qui n'ont pas de TBI.

L'APE a répondu favorablement à cette demande.

- *Mme Le Corre remercie l'APE pour son geste qui permet ainsi d'équiper chaque classe d'un outil numérique de qualité.*
- *Les parents demandent quelle utilisation les enseignants vont faire avec les tablettes et pourquoi ne pas plutôt installer des TBI.*
- *Mme Chateaufort explique que l'utilisation des tablettes servira pour des activités pédagogiques en petits groupes. Elle précise qu'elle souhaite mettre en place des projets liés à l'art notamment.*
- *Mme Le Corre ajoute que ces tablettes vont également pouvoir servir à réaliser des petites vidéos, la prise de photos, l'utilisation lors de petits ateliers de langage ... Elle souligne le fait que la tablette permet une utilisation en petit groupe où les enfants peuvent manipuler facilement, contrairement à un TBI. L'école est déjà pourvue de 3 TBI et ces 2 tablettes vont permettre de compléter le matériel numérique de l'école et permettre de réaliser de nouveaux projets pédagogiques tout à fait différents. Mme Le Corre explique également que le matériel est mutualisé et que les 2 classes qui n'ont pas de TBI changent de classe en cas de besoin et vont utiliser le TBI des autres classes quand les collègues n'y sont pas.*
- *M. Casaurancq ajoute que la mairie pourrait éventuellement prévoir l'installation d'un vidéo projecteur pour toutes les classes dans une salle commune et que l'équipe enseignante peut y réfléchir.*

- L'équipe enseignante a ensuite demandé à la mairie s'il était possible d'installer un poste WI-FI dans chacune des 2 classes concernées. La mairie a répondu favorablement et Mme Le Corre présente le projet au conseil d'école.

- *Mme Le Corre insiste sur le fait que l'usage du Wi-Fi dans ces 2 classes sera évidemment ponctuel et dès qu'internet ne sera pas utilisé, la borne Wi-Fi sera éteinte.*

- La présentation du « Référentiel sur l'usage du WI-FI à l'école » est faite par Mme Le Corre.

Elle précise que que les bornes Wi-Fi peuvent être installées dans les écoles ; que les points d'accès Wi-Fi nouvellement installés dans les classes des écoles doivent être pourvus d'un mécanisme simple permettant de désactiver l'accès sans fil lorsque les activités pédagogiques ne le nécessitent plus et que le conseil d'école est préalablement informé des projets d'installation de solutions de réseau sans fil (et que l'information ne donne pas lieu à un vote).

- *Mme Le Corre explique également que les tablettes pourront également être utilisées par les autres classes à d'autres moments comme pour les APC par exemple.*

4) Les projets réalisés et ceux à venir

Les différentes sorties pédagogiques culturelles proposées ont pour objectif d'ouvrir les élèves à la culture.

L'école maternelle a élaboré un livret de parcours culturel qui suit le cursus artistique de l'élève durant sa scolarité en maternelle et ensuite en élémentaire.

L'école remercie les parents des élèves et la mairie sans que les sorties ne pourraient avoir lieu.

I- Les projets passés et en cours :

a) **Cinéma** : Toutes les classes sont allées pour la deuxième fois au cinéma.

- Pour les classes de PS et PS/MS la deuxième séance a eu lieu le vendredi 25 janvier. Les élèves sont allés voir « Ernest et Célestine en hiver », un programme de 4 courts-métrages.

La dernière séance de l'année aura lieu le lundi 06 mai. Les élèves iront voir « Bon voyage Dimitri ».

- La classe de MS s'est rendu au cinéma le vendredi 11 janvier pour aller voir « Katia et le crocodile ». Pour la séance du troisième trimestre, ils iront voir « Bon voyage Dimitri » avec les classes de PS et PS/MS car aucun film n'est programmé pour eux au troisième trimestre dans le projet « École et cinéma » cette année.

- Les classes de MS/GS et GS sont allées voir « Les vacances de Monsieur Hulot » le vendredi 25 janvier. La séance du troisième trimestre aura lieu le 05 avril et ils iront voir « Une vie de chat ».

b) **La bibliothèque** : Tous les 15 jours, les classes continuent de se rendre à la bibliothèque municipale de Chancelade. Sally, la bibliothécaire continue ses lectures avec les élèves en français et en anglais.

c) **La piscine** : Les classes de MS/GS et GS ont terminé leur projet piscine. Elles se sont rendues tous les mardis pendant 10 semaines à l'Aquacap de Champcevinel.

La première séance a eu lieu le mardi 02 octobre et la dernière séance a eu lieu le mardi 18 décembre.

- *Les enseignants remercient vivement tous les parents accompagnateurs ainsi que ceux qui ont passé l'agrément pour accompagner. Mme Lavigne précise même que certains parents ont posé des journées de congés pour accompagner les classes.*

d) **Itinéraire baroque** : Tout au long de l'année, les enseignants initient les élèves à la musique Baroque. Ils sont en cela secondés par M. Voise, organisateur du festival « Itinéraire Baroque ». Sa première intervention a eu lieu le vendredi 16 novembre et une deuxième intervention a eu lieu le 7 mars. La dernière intervention de M. Voise aura lieu au mois de mai.

Ce projet commun à toutes les classes aboutira à la représentation d'un concert pédagogique qui aura lieu le vendredi 7 juin 2019 en l'église de St Astier.

e) **L'arbre de Noël de l'Amicale Laïque** : a eu lieu le vendredi 14 décembre à 18h. La chorale des enfants de la maternelle ont chanté en première partie de soirée. Un spectacle a ensuite été offert à tous les élèves de la commune par l'Amicale Laïque ainsi que des friandises distribuées par le Père Noël et offertes par l'Amicale Laïque.

Cette soirée a été très appréciée par tout le monde. Les parents sont d'ailleurs venus très nombreux nous remercier en fin de soirée.

- *Mme Le Corre tenait à remercier une fois de plus Mme Deladerrière qui a dirigé cette chorale ainsi que Mme Chateaufort, les ATSEMS, la mairie pour la salle et le matériel et l'Amicale Laïque pour l'organisation, le spectacle, le matériel, le service de sécurité et les friandises.*
- *Une maman d'élève explique qu'en tant que parent, c'est un réel plaisir de voir son enfant sur scène et elle remercie l'équipe enseignante pour cette soirée.*

f) **Utilisation de la structure en salle de motricité** : Elle a été installée chaque semaine durant la 3ème période. C'est toute l'école qui a profité de cette structure et une progression pédagogique a ainsi permis de faire évoluer les élèves de la petite section à la grande section sur les notions d'équilibre, de déplacements, de prise de risque, de coordination ...

g) **Le Carnaval** : Il aura lieu demain vendredi 22 mars. Le thème de cette année est le cinéma. Ce sont les enfants qui fabriquent eux même en classe leur costume. Les élèves des classes de MS/GS et GS ont également créé 2 affiches qui sont exposées dans Chancelade : la première est située sur la place du centre socio-culturel et la deuxième vers la mairie.

Les maternelles commenceront par un défilé dans la cour avec la musique et Pétassou vers 13h45, puis sortiront parader sur la place du centre socio-culturel rejoint par les classes de l'école élémentaire.

Les élèves se rendront ensuite sur le parking derrière le centre socio-culturel pour assister au jugement de Pétassou et à sa crémation. Un goûter sera ensuite organisé avec les familles à 15h00 dans la cour de l'école maternelle.

- *Mme Le Corre précise qu'une fois tous les élèves et les parents dans la cour de l'école, la porte sera fermée à clé jusqu'à 15h45 et que les parents ne pourront repartir avec leur enfant qu'à partir de cette heure. Les élèves retourneront dans leur classe respective à 15h35 et les parents viendront les récupérer comme d'habitude devant leur classe.*
- *Mme Le Corre souhaitait remercier chaleureusement les parents de l'APE pour leur investissement pour la sécurité et le goûter, l'Amicale Laïque pour la musique, le service jeunesse pour le Pétassou, la mairie pour la sécurité de la rue des Libertés et l'autorisation de la crémation du Pétassou.*

h) **Le festival de jazz** :

- Les interventions avec les classes de GS et de MS/GS ont débuté le mardi 22 janvier. Cette année, c'est Mme Gaëlle TOINON, professeur au Conservatoire à rayonnement départemental, qui intervient auprès des élèves de la maternelle et d'une classe de l'élémentaire. Elle vient faire chanter les élèves en classe tous les mardis matin. Ses interventions

sont très pertinentes et adaptées aux élèves de maternelle. Cette année, le thème choisi est « le jazz dans les chansons de Disney ».

Les élèves se produiront avec les classes de l'école élémentaire sur la scène lors du festival de Jazz le vendredi 14 juin 2019 à 18h. C'est Mme Marie- Estelle LABAUNE qui doit diriger la chorale le soir du festival.

Une réunion a déjà eu lieu avec Mme LABAUNE et les enseignants de l'école élémentaire et nous avons des échanges réguliers pour faire avancer le projet.

- *Mme Le Corre précise que Mme Toinon est absente depuis 2 semaines et qu'une séance de rattrapage est proposée à l'école élémentaire lundi prochain, mais elle précise que cela doit être ponctuel et que si cela se prolonge, il faudra que le conservatoire prévoit un remplaçant.*
- *M. Casaurancq ajoute que la mairie paie et qu'il ne faut pas hésiter à entrer en contact avec Mme Carriere du conservatoire.*
Il précise également qu'un goûter est offert par le Comité des fêtes aux élèves après le concert.

- Une intervention viendra compléter le projet pour toutes les classes de l'école avec une présentation des instruments de jazz la semaine du festival. Cette intervention est offerte par le Comité des fêtes. Elle aura lieu pendant la semaine du festival.

II-/ **Les projets à venir :**

a) L'équipe enseignante a souhaité renouveler pour la troisième année consécutive **la semaine Kapla**. Elle aura lieu la semaine prochaine du lundi 25 au vendredi 29 mars.

Mme Weber de l'association « Boules et billes » prête gentiment 5000 Kaplas pendant une semaine.

- *L'équipe enseignante remercie vivement Mme Weber pour ce prêt.*

b) **Le musée** : Les classes de PS, PS/MS et MS se rendront au musée pour travailler en lien avec les œuvres du sculpteur Étienne Hajdu et la découverte de son travail sur la matière.

Les classes se rendront au musée :

- le 04 avril à 9h30 : la classe de MS de Mme Chateaufort
- le 11 avril à 9h30 : la classe de Mme Bacofin
- le 16 mai à 9h30 : la classe de Mme Le Corre

c) **La Vallée** : Nous avons inscrit toutes les classes au Festival de La Vallée. Les élèves doivent donc tous partir la journée entière avec pique-nique. Ce Festival donne la possibilité aux élèves de voir 2 spectacles vivants de grande qualité. Des ateliers sont également proposés entre 12h et 14h.

- *Mme Le Corre explique que l'école attend la réponse du festival afin de savoir si l'inscription est validée.*
Cette année, le festival se déroulera à Annesse et Beaulieu pour les maternelles.

d) **L'infirmière de PMI** : Mme Annie CABANTOUS viendra proposer une séance d'éducation pour la santé dans les classes de PS/MS et MS. Il s'agit d'un atelier sur les accidents domestiques. La date n'est pas encore fixée mais cela devrait se dérouler durant le mois de juin.

e) **L'infirmière scolaires** : Agnès Basbayon viendra dans les classes de MS/GS et GS le jeudi 23 mai et le lundi 27 mai pour proposer des séances sur le thème : « Apprendre à porter secours ».

Elle interviendra également avec les élèves de la classe de PS pour proposer une séance sur l'hygiène le jeudi 23 mai.

f) **Tennis** : Un projet avec le club de tennis de la commune est en cours de construction. Les classes de MS, MS/GS et GS doivent avoir l'intervention du professeur du Tennis Club de Chancelade : Benjamin Dufour pour 4 séances de découverte d'1heure pour chaque classe.

Pour clôturer cette séquence, une matinée de découverte doit être organisée pour toute l'école au club sur le site de Chercuzac. Elle doit avoir lieu fin mai.

- *Mme Le Corre explique que ce projet est en lien avec le projet de la DSDEN en lien avec les Jeux Olympiques de 2024 et le label « génération 2024 ». Elle explique que le but de ce projet est de renforcer la dynamique sportive dans les écoles en partenariat avec les associations locales.*
Elle ajoute que ce projet a un coût de 200 € et demande à la mairie s'il serait possible que ce soit la mairie qui prenne en charge la partie financière de ce projet.
- *M. Casaurancq demande que le projet soit rédigé et envoyé par mail à M. Le Maire et à lui-même.*

g) **Portes ouvertes :**

Les portes ouvertes pour accueillir les futurs PS et leur famille auront lieu le lundi 17 juin de 17h à 18h30.

- *Mme Le Corre exprime le souhait d'organiser un petit goûter d'accueil.*

- Les parents de l'APE proposent de s'associer à ce moment et peut-être offrir le goûter.
- Mme Le Corre répond favorablement à cette requête.

h) **Kermesse** : La date du samedi 22 juin a été retenue. Cette année, la kermesse commencera plus tard que les autres années. La Kermesse débutera à 17h jusqu'à 19h30. L'installation des jeux débutera à 15h.

- L'équipe enseignante précise qu'elle aura besoin de l'aide des parents pour l'installation des jeux à 15h.
- Mme Le Corre souhaite savoir si les parents d'élèves sont toujours d'accord pour organiser une soirée après la kermesse avec les parents d'élèves et si la mairie accepte que cela se fasse dans l'enceinte de l'école maternelle.
- Les parents répondent favorablement.
- M. Casaurancq demande à ce que Mme Le Corre fasse une demande écrite à M. Le Maire en précisant le déroulé de la fête et pour conclure la demande des locaux.

Les chaises et les tables ont déjà été réservées en mairie.

III-/ **Actions menées par les parents d'élèves :**

- Une vente de chocolats pour Pâques est en cours. C'est un partenariat avec un artisan de qualité et local.

- La journée du jeu aura lieu le dimanche 19 mai. La salle est réservée. Cette journée aura lieu en partenariat avec l'association « Boules et billes ».

- Les parents de l'APE précisent que cette journée doit être totalement gratuite pour les enfants puisque c'est une journée qui leur est dédiée. Il y aura une buvette qui doit rapporter un peu d'argent.
- M. Casaurancq précise qu'une demande doit être faite au préalable pour la buvette, comme celle de la kermesse.

- La bourse aux jouets a eu lieu le dimanche 18 novembre. Cette journée s'est très bien déroulée. Le bilan est très positif et c'est ce qui permet de financer le projet numérique.

- Le prochain projet sera la kermesse. Les parents d'élèves doivent réfléchir à l'organisation de la soirée, du repas ... et faire la demande d'autorisation pour la buvette.

IV-/ **Informations complémentaires :**

- **Le médecin de PMI** : est venu rencontrer tous les enfants de MS le lundi 26, le mardi 27 novembre, le jeudi 6 et le vendredi 7 décembre.

- **L'infirmière scolaires** : Agnès Basbayon est venue à plusieurs reprises rencontrer des élèves et des familles (soit à la demande des familles, soit à la demande des enseignants et avec l'accord des familles). Sa dernière visite date du lundi 18 mars.

Fin de séance à 19h50.

Signatures :

Le secrétaire de séance : Mme LAVIGNE

La directrice : Mme LE CORRE


